

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHEMINS DE FER
DE L'ÉTAT

Paris, le 24 DEC 1901 19

Rue de Châteaudun, n° 42

DIRECTION



SECRÉTARIAT DE LA DIRECTION

N°

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli
une carte de libre circulation sur le réseau des
chemins de fer de l'Etat, valable pour l'année 1901.

Aux termes des nouvelles instructions qui
régissent la délivrance des facilités de circulation
les cartes permanentes doivent être revêtues de la
photographie de l'intéressé. Je vous serais donc
très-obligé de vouloir bien apposer votre photographie
avant toute utilisation de la carte ci-jointe, dans le
cadre réservé à cet effet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance
de ma haute considération.

L'Inspecteur général des Ponts et Chaussées
Directeur des Chemins de fer de l'Etat

W. Berger

Monsieur de Lacaze - Duthiers, Membre de l'Institut.